

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice:</i>	23
<i>Présents:</i>	15
<i>Représentés:</i>	3
<i>Absents:</i>	5
<i>Ayant pris part au vote:</i>	18

Séance publique du 23 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 17 juin, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.
Mrs Sébastien FABRE, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

M. Marc HENRY-VIEL représenté par Mme Huguette THERON-CANUT
M. Pierre MALGOUYRES représenté par M Pascal PRINGAULT
Mme Magali POQUET représentée par Mme Francine TEISSIER

Absents :

Mme Sandrine AUBRY
M Yohan ENCAUSSE
M Jean GARGUILLO
Mme Karine MINIC
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M Maurice TEULIER

**Délibération n°
DL20250612**

**VENTE D'UN BIEN APPARTENANT A LA COMMUNE
AUX CONSORTS BONAFE**

Vu les demandes des consorts BONAFE sollicitant l'acquisition du bien immobilier appartenant au domaine privé de la commune, situé au 9 passage de l'ancienne mairie, sur la parcelle AL 266 ;

Vu l'avis des services du Domaine en date du 23/04/2025 ;

Vu la proposition de vente de la commune d'Olemps pour un montant de 45 000 €, frais d'honoraires en supplément à la charge de l'acquéreur ;

Vu le courrier d'acceptation des consorts BONAFE reçu le 13 juin 2025 ;

Considérant qu'il est maintenant nécessaire d'engager toutes les démarches nécessaires pour la vente de ce bien communal aux consorts BONAFE ;

Où l'exposé du Maire, rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'approuver** la cession de ce bien communal aux consorts BONAFE selon les modalités citées ci-dessus ;
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents ou actes s'y rapportant,
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance
Maurice TEULIER



Délibération certifiée exécutoire par : **24 JUIN 2025**
- Sa transmission en Préfecture le : **24 JUIN 2025**
- Sa publication :
o Affichée le : **24 JUIN 2025**
o Retirée le :